

C.C.A.S.

EXTRAIT du REGISTRE

de

des DECISIONS du Président du CCAS

GAILLARD

Code Postal : 74240

Le Président du CCAS de la Commune de GAILLARD

VU les articles R123-19, R123-21, R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

N° 2023.06

Objet :

VU la délibération N° 2023.51 en date du 9 juin 2023 portant notamment délégation de pouvoir à Madame VINCENT Isabelle

SECOURS
D'URGENCE

D E C I D E

Les secours suivant sont accordés depuis le 03.02.2023, les crédits étant inscrits à l'article 65 61 du budget :

N° bons	Montant en euros
00575	208.42 €

Accusé de réception en préfecture
074-267400448-20230711-2023_06-A1
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023

Fait à Gaillard, le 11 juillet 2023

Le Président

Délibération devenue exécutoire compte tenu :
de sa réception en Sous-Préfecture le
de sa mise en ligne le :

21/07/2023
26/07/2023

Antoine BLOUIN

